

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h  
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane  
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30  
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h  
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette  
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Décision - Autorisation**  
 **Recomposition triennale -**  
 **Missions -**  
 **Conseil de Développement Durable**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En novembre 2007, notre assemblée décidait à l'unanimité la redéfinition de son Conseil de Développement Durable (C2D). Ses membres – citoyens, acteurs et usagers du territoire métropolitain – sont désignés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Leur mandat arrivant aujourd'hui à terme, il s'agit de **procéder à la recomposition du C2D**.

Celle-ci offre plusieurs opportunités de réflexion, dans le souci de dégager des pistes d'évolution afin de permettre au C2D de jouer pleinement son rôle d'instance exprimant la diversité de l'agglomération dans une attitude d'indépendance dialoguante vis-à-vis de la CUB en vue de nourrir le projet d'agglomération.

Au cours des trois dernières années, le C2D a su proposer **un ensemble de travaux qui sont autant de contributions à l'émergence et à la pérennisation d'un débat d'agglomération collectif, éclairé et concret** :

- co-construction d'une « *Charte de la Participation* » avec la CUB ;
- propositions du groupe « *Environnement et modes de vie* » reprises pour partie dans l'Agenda 21 de la CUB ;
- relais par le C2D de populations généralement absentes du débat public avec les groupes « *Jeunesse et esprit d'entreprendre* » et « *A haute voix* », s'inscrivant dans le projet Bordeaux Métropole 3.0 ;
- réalisation d'une radioscopie du territoire bordelais par le groupe « *Identité de l'agglomération* » ;
- production d'un document « *Mode de scrutin et intercommunalité* » ayant fait écho à la Coordination Nationale des Conseils de Développement ;
- proposition concrète de mise en place d'un appel à projet par le groupe « *Culture et développement urbain* » ;
- organisation de débats d'agglomération avec les « *Cafés de la controverse* » ;

Cette liste – non exhaustive – illustre la position particulière qu’occupe le C2D au sein du territoire métropolitain. En effet, le C2D se constitue à la fois comme **un relais original des aspirations citoyennes et métropolitaines**, mais aussi comme **une force de propositions concrètes et opérationnelles** – du fait notamment de ses expertises d’usages –, et enfin, comme **une force d’innovation et d’expérimentation** des forces vives et émergentes de l’agglomération bordelaise.

Les productions du C2D – prenant la forme de supports écrits, mais aussi visuels et audio – s’inscrivent précisément à la croisée de ces trois dimensions. Si ce bilan offre l’opportunité de mettre en valeur la diversité des thématiques abordées en même temps que la rigueur et la souplesse en termes de méthodes de travail, c’est aussi **l’occasion de mettre en évidence l’utilité du C2D vis-à-vis de la CUB** et la plus-value qu’il représente.

La « *Charte de la participation* » illustre bien **la dimension opérationnelle** des travaux du C2D. Co-construite avec la CUB, elle constitue désormais un des documents cadres de la participation sur le territoire de l’agglomération.

De la même manière, les propositions élaborées par le groupe de travail « *Environnement et modes de vie* » ont fait l’objet d’une **reprise partielle par la CUB au sein de son Agenda 21**.

Force de propositions concrètes et opérationnelles, le C2D sait aussi se faire le relais des aspirations citoyennes, afin notamment de **porter des paroles métropolitaines parfois absentes du débat public**. Ainsi, le groupe de travail « *Jeunesse et esprit d’entreprendre* » s’est ouvert vers une quinzaine de jeunes de l’agglomération afin de co-construire une stratégie de sensibilisation à l’esprit d’entreprendre. Ouverture et inclusion des jeunes d’une part, souci d’opérationnalité d’autre part, dans la mesure où ce groupe de travail a donné lieu à la proposition de production d’un « kit d’actions ».

Le groupe de travail « *A haute voix* », répondant à la saisine de la CUB dans le cadre de la prospective territoriale Bordeaux Métropole 3.0, s’est lui attaché à recueillir, après un travail de terrain effectué par les membres, les voix des populations dites « profanes » et « sans voix ». Ce reportage ethno-radiophonique ayant donné naissance à un CD, dépositaire de la démarche du C2D, entre **chambre d’écho des populations absentes du débat public et force d’innovation et d’expérimentation**. Ce souci se retrouve d’ailleurs dans le projet métropolitain.

Le groupe de travail « *Identité de l’agglomération* » illustre lui aussi deux dimensions propres aux productions du C2D. En mettant l’accent sur le rôle des représentations et de l’imaginaire pour définir le territoire, il a su mettre en avant **la dimension innovatrice et prospective qui caractérise le C2D**. En même temps, il a aussi su **répondre de manière concrète et opérationnelle à la demande de la CUB**, en fournissant des pistes de réflexion pour l’ouverture du débat sur Bordeaux Métropole 3.0. De la même manière, le groupe de travail « *Mode de scrutin et intercommunalité* » se situe dans cette perspective d’opérationnalité, et en même temps, d’innovation et de prospective, en se saisissant notamment de cet enjeu majeur.

De manière générale, c’est bien l’ensemble des travaux du C2D qui est marqué par un **souci d’ouverture et d’intégration de nouveaux publics**, car les méthodes de travail et les individus qui les portent comptent autant que les productions elles-mêmes. Cette

volonté du C2D de rechercher sans cesse et d'inclure de nouveaux publics, et qui trouve sa traduction au travers des thématiques abordées et des méthodes de travail adoptées, constitue bien une des plus-values du C2D vis-à-vis de la CUB.

Ce bilan des travaux portant sur la période 2008 – 2011 permet de mettre en lumière les dimensions constitutives du C2D. **Un souci de représentativité de la diversité du territoire mais aussi d'animation et de mise en débat de celle-ci, ainsi qu'une volonté d'ouverture et d'inclusion de nouveaux publics, structurés par une volonté de contribuer et d'alimenter les politiques de la CUB mais aussi des autres acteurs du territoire.**

Ce bilan offre aussi l'opportunité de réfléchir sur la manière dont le C2D est parvenu à **capitaliser sa position particulière**. C'est notamment en s'appuyant sur celle-ci, **à mi-chemin entre expertises citoyennes d'usages et d'expression de la diversité territoriale**, qu'il est force de propositions concrètes et originales, diverses mais opérationnelles, **support et expression des forces vives de l'agglomération**, toujours dans la perspective **de porter et de soutenir le projet métropolitain auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.**

### **Missions du C2D : 2011 – 2014.**

Après trois ans d'évolutions, le C2D, dans l'optique de la période 2011 – 2014, s'inscrit dans la perspective de développer et renforcer ses contributions envers la CUB, en prenant compte les évolutions et sujets de préoccupations propres à notre Etablissement Public sur la même période.

Une des missions du C2D consiste en **un rôle de garant de la participation** et se situe au cœur de son activité. Fort de son expérience de co-construction de la « *Charte de la participation* » avec la CUB, le C2D peut aujourd'hui capitaliser sur ce travail. En effet, en tant qu'instance de débat public et du fait de sa dimension d'expertises citoyennes et d'usages, et dans un contexte où la CUB cherche à développer sa politique de participation, le C2D semble pouvoir exercer une fonction de garant vis-à-vis des politiques de participation et de concertation publique. En d'autres termes, cette mission de garant aura pour objectif de **proposer à la CUB, sur la base notamment de la « Charte de la participation », un accompagnement sur les questions relatives à la participation et à la concertation.**

**Les modalités pratiques de ce rôle de garant de la participation seront travaillées conjointement par la CUB et le C2D.**

La deuxième mission du C2D consistera en des avis et explorations. Celle-ci vise notamment à confirmer la dimension d'expertises citoyennes d'usages du C2D. Il s'agira alors pour le C2D de **faire émerger des visions particulières, des idées novatrices, des propositions concrètes**, tant sur des projets existants de la CUB que sur d'autres à venir, à son initiative propre ou à la demande de cette dernière.

Le bilan tiré des années 2008 – 2011 plaide en effet dans cette direction. Au-delà de la diversité des nombreux travaux menés par le C2D, une ligne de force émerge, la volonté de les inscrire dans une perspective d'opérationnalité, de leur **conférer une véritable plus-value pour la CUB**. Que ce soit « *Environnement et modes de vie* » – repris pour partie

dans l'Agenda 21 de la CUB –, « *Identité de l'agglomération* » – ayant fourni des pistes de réflexion dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0 – ou encore « *Culture et développement urbain* » – ayant donné lieu à la proposition d'un outil à la CUB, sous la forme d'un appel à projets –, tous ont contribué et alimenté, à leur échelle respective, les travaux de la CUB.

La troisième mission du C2D consiste dans les **débats d'agglomération**. Ceux-ci, incarnent notamment la liberté et l'indépendance du C2D dans la mesure où ils ont été créés et sont portés à son initiative propre. De manière générale et désormais à l'échelle nationale, les débats publics et citoyens connaissent à l'heure actuelle un développement naturel et progressif. La finalité des débats d'agglomération étant de permettre aux citoyens de se réapproprier des décisions qui les concernent. Cette mission prend forme dans les « *Cafés de la controverse* », dispositif que le C2D aura à cœur de poursuivre, précisément parce qu'il autorise **la mise en perspective critique et publique de thématiques parfois complexes bien que touchant au quotidien des usagers et citoyens**. Au-delà de cette mise en perspective et de cette sensibilisation citoyenne sur des enjeux contemporains, ce dispositif se constitue comme **un relais original et public entre les citoyens, les usagers, les élus et les acteurs, privés ou publics, du territoire**.

De manière générale, les trois missions du C2D s'inscrivent dans **la volonté de co-construire** afin notamment de **refléter et d'incarner la « conscience métropolitaine »**. En d'autres termes, c'est bien le rôle de veille, de relais et d'animation territoriale qui est ici confirmé.

Dans la perspective de mise en œuvre et d'accompagnement de ces missions, il convient de **réaffirmer les principes d'indépendance, d'élargissement et de démocratisation** qui président au fonctionnement du C2D, **spécifiquement dans le cadre de sa recomposition**. Aussi, le principe – acté en 2007 – de la désignation par le Président de la CUB d'une personnalité indépendante, issue de la société civile, pour assurer la présidence du C2D, est ici confirmé.

### **Recomposition du C2D : élargissement et démocratisation.**

Arrivé à terme du mandat de trois ans, le C2D doit désormais opérer sa recomposition. Il se situe alors dans une mise en tension entre deux dimensions complémentaires. D'une part, un **impératif d'élargissement mais aussi d'assouplissement** afin de permettre l'accueil de nouveaux membres. D'autre part, un **souci de démocratisation et de diversification** socioéconomique et territoriale des acteurs qui le composent, et en même temps d'approfondissement de sa vocation d'expertises et de prospectives citoyennes et d'usages.

Alors que la première composition est confiée à l'instance de rattachement, la recomposition est traditionnellement – il s'agit là d'un constat effectué à l'échelle nationale – laissée à l'initiative des Conseils de Développement. Aussi, le Bureau du C2D, composé de la Présidente – nommée par le Président de la CUB – et des Vices Président(e)s du C2D, a souhaité mettre en avant les éléments suivants relativement à la recomposition, qui s'articulera autour de trois axes : continuer de **désigner des membres incarnant la diversité socio-territoriale** ; **l'appel à candidature** ; le **tirage au sort**.

En ce qui concerne la recherche d'acteurs incarnant la diversité du territoire, l'objectif est double. D'une part, **capitaliser sur l'expérience acquise**, notamment en reconduisant

les membres présents lors de la période 2008 – 2011. D'autre part, **diversifier les acteurs** et en intégrer de nouveaux au sein du C2D. En d'autres termes, il s'agira de pérenniser le travail déjà entamé en faisant appel à des acteurs du territoire dont l'ancrage, leur capacité à exprimer la diversité territoriale et leur champ d'intervention en font des membres légitimes.

L'appel à candidature s'inscrit lui dans la perspective d'ouverture des composantes socio-économiques du C2D. Il s'agit notamment pour le C2D de **s'ouvrir à de nouveaux publics motivés mais pas nécessairement visibles**.

Le recours au tirage au sort est apparu opportun dans la mesure où il semble être le meilleur moyen d'intégrer des populations généralement absentes du débat public et de structures de participation. Cette méthode est pratiquée depuis plusieurs années dans nombre de pays européens et commence à être déclinée dans des instances participatives en France. L'appel à candidature permet déjà dans une certaine mesure d'opérer cette diversification, mais force est de constater que la plupart des individus y répondant sont déjà familiers avec les structures participatives. Aussi, un processus de tirage au sort sera mis en place afin d'**inclure et d'accompagner des populations généralement absentes du débat public**.

Ces deux derniers éléments concernant la recomposition – appel à candidature et tirage au sort – justifient un élargissement du nombre de membres au sein du C2D. Dans la mesure où la recomposition s'inscrit dans un souci d'ouverture du C2D à de nouveaux publics, l'augmentation du nombre de membres est nécessaire, tout en prenant en compte la diversité des activités économiques, sociales et culturelles et associatives présentes sur l'aire urbaine.

Cette étape que constitue la recomposition offre aussi l'opportunité d'insister sur **l'indépendance dialoguante du C2D vis-à-vis de la CUB**, s'incarnant notamment par le souhait que les membres n'exercent pas de mandat électoral sur le territoire de l'aire urbaine.

A partir de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, et dans la perspective de la recomposition du C2D, il est notamment proposé de :

- **procéder à un élargissement relatif du nombre de membres du C2D ;**
- **procéder à la recomposition par désignation ;**
- **procéder à la recomposition par appel à candidature ;**
- **procéder à la recomposition par tirage au sort ;**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** l'article 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire tel que modifié par l'article 26 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable,

**VU** la délibération du Conseil n°2000/945, séance du 20 octobre 2000 créant le Conseil de développement durable,

**VU** la délibération du Conseil n°2007/0882, séance du 23 novembre 2007.

## **CONSIDERANT**

Que la volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux est de conforter le rôle et l'indépendance du Conseil de Développement.

## **DECIDE :**

### Article 1 :

La délibération n°2007/0882 est abrogée.

### Article 2 :

Le C2D s'organise librement tant dans son fonctionnement que dans la possibilité de choisir ses thèmes de réflexion, en plus des saisines qui pourraient lui être formulées par la CUB, dans le respect des missions qui lui sont dévolues : garantie de la participation, avis et explorations, débats d'agglomération.

### Article 3 :

Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à nommer les membres – soit par désignation, soit par appel à candidature, soit par tirage au sort – du C2D – 200 environ – ainsi que son/sa Président(e), pour une durée de trois ans, renouvelable une fois ou jusqu'à la fin de la nouvelle mandature du C2D, sauf désistement ou exclusion, conformément aux principes de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 25 OCTOBRE 2011</b></p>
---

M. VINCENT FELTESSE